

AVIS PUBLIC



**DEMANDE D'AUTORISATION D'EXERCER
UN USAGE CONDITIONNEL**

Les personnes intéressées sont priées de noter qu'elles pourront être entendues par les membres du conseil d'arrondissement qui statueront sur une demande d'autorisation d'exercer aux niveaux supérieurs au rez-de-chaussée du bâtiment situé aux 212-214, rue Sainte-Catherine Est, l'usage « bâtiment abritant un nombre illimité de logements », et ce, conformément à la procédure des usages conditionnels et au paragraphe 1° de l'article 247 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie* (01-282) [dossier 1167199016];

La séance du conseil d'arrondissement au cours de laquelle sera étudiée cette demande aura lieu le mardi 8 novembre 2016, à 19 h, à la salle du conseil, 800, boulevard De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relativement à cette demande d'autorisation peut communiquer avec la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au 514 872-9545 et en mentionnant le numéro de dossier indiqué précédemment.

Montréal, le 22 octobre 2016

Le Secrétaire d'arrondissement
M^e Domenico Zambito